

09 Jul 2026 -05:00

De plus en plus de personnes sont titulaires d'une attestation du travail des arts

BRUXELLES – La Commission du travail des arts a délivré l'an dernier 2 432 attestations du travail des arts, soit une progression de 30,5 % par rapport à 2024. Au total, 18 282 personnes disposent désormais d'une telle attestation, et la demande ne fera qu'augmenter. C'est ce qui ressort du rapport annuel de la Commission du travail des arts sur ses activités en 2025.

Quelque 18 000 personnes sont aujourd'hui titulaires d'une attestation du travail des arts. L'administration fédérale les reconnaît ainsi comme des travailleurs des arts professionnels et leur donne accès à des régimes de sécurité sociale adaptés au secteur artistique. Citons notamment les cotisations sociales minimales réduites pour les indépendants débutants ou l'allocation du travail des arts pour les travailleurs salariés. Ce système fait de la Belgique un cas unique en Europe. Depuis peu, la déduction forfaitaire de frais sur les revenus issus de droits d'auteur ou de droits voisins est également liée à cette attestation.

*« Notre modèle belge suscite aujourd'hui un vif intérêt de l'étranger. La Commission européenne plaide auprès des États membres en faveur d'une meilleure protection sociale des personnes travaillant dans le secteur artistique, adaptée aux spécificités de leur activité. Cela s'inscrit parfaitement dans la lignée de la récente réforme de l'ancien "statut d'artiste". Notre réglementation tient compte des particularités du travail artistique : missions et revenus variables, parcours professionnels hybrides et périodes de travail non rémunéré et invisible. Aujourd'hui, la Belgique fait ainsi figure d'exemple et joue un rôle de premier plan dans un débat européen qui ne cesse de gagner en importance. »* – Marc Brion, Expert du secteur artistique et culturel, Working in the Arts.

## Protection sociale sur mesure

L'attestation du travail des arts est le couronnement de la réforme entrée en vigueur le 1er janvier 2024 sous l'égide du ministre des Affaires sociales, Frank Vandenbroucke. L'objectif était simple : une meilleure protection sociale, adaptée à la situation spécifique des travailleurs des arts. Avec cette attestation, les pouvoirs publics reconnaissent le caractère unique d'une carrière artistique et donnent accès aux travailleurs de ce secteur à une protection sociale adaptée à la réalité de leur pratique.

*« Ce deuxième rapport annuel nous permet d'affirmer que la Commission du travail des arts a atteint sa vitesse de croisière. La notoriété croissante de l'attestation du travail des arts et le soutien que les travailleurs du secteur artistique en tirent, mais aussi la volonté constante de dialogue avec le secteur et le soin avec lequel la Commission et l'équipe WITA s'acquittent de leurs tâches, y ont contribué. À tel point que le régime du travail des arts peut désormais être considéré comme un pilier essentiel du paysage artistique belge. La Commission peut également être qualifiée de moteur des efforts visant à mettre en place, au sein de l'UE, une réglementation efficace et globale concernant les conditions de vie et de travail des salariés du secteur artistique, culturel et créatif. »* – Luc Gulinck, Président de la Commission du travail des arts

## Regard sur l'avenir de la Commission du travail des arts

La Commission du travail des arts est un organe indépendant dont le secrétariat est assuré par l'équipe Working in the Arts (WITA) du SPF Sécurité sociale. Constituée pour moitié de professionnels du secteur artistique, la Commission du travail des arts décide de l'octroi des attestations du travail des arts. À cet effet, la Commission s'est réunie 218 fois en 2025. Le secrétariat de la Commission organise régulièrement des séances d'informations pour le grand public, afin de clarifier la réglementation relative à l'attestation du travail des arts et à son obtention.

## Fonctionnement et chiffres

Pour tout savoir sur le fonctionnement de la Commission du travail des arts, lisez le rapport annuel 2025. Vous y trouverez également les chiffres clés de l'attestation du travail des arts. Rendez-vous sur [www.workinginthearts.be](http://www.workinginthearts.be) pour tout renseignement complémentaire.

[Rapport annuel 2025 Commission du travail des arts](#)

Service public fédéral (SPF) Sécurité sociale  
Centre Administratif Botanique - Finance Tower  
Boulevard du Jardin botanique 50/100  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://www.socialsecurity.belgium.be>

Sofia Ati Allah  
+32 473 13 13 29  
[press@minsoc.fed.be](mailto:press@minsoc.fed.be)